

Concours de nouvelles 2015

Règlement

Article 1: La bibliothèque de la Maison pour Tous organise un concours de nouvelles dans le but d'encourager l'écriture et la lecture. Ce concours est gratuit et ouvert à toutes les personnes âgées de plus de 16 ans résidant en île de France.

Article 2: La forme choisie pour le concours est celle d'une nouvelle de 4 pages maximum (format 21/29,7). Toutes les nouvelles débiteront impérativement par la phrase: «**Je ne suis rien. Rien qu'une silhouette claire, ce soir-là, à la terrasse d'un café** ». (*Rue des boutiques obscures, Patrick Modiano*).

Article 3: Pour faciliter le travail du jury, une présentation soignée et dactylographiée est demandée aux candidats. Il doit s'agir d'une œuvre originale, non publiée, individuelle, écrite en français et comportant un titre.

Elle sera adressée en cinq exemplaires.

En haut de chaque page apparaîtra un pseudonyme choisi par le candidat. Le texte sera accompagné d'une enveloppe cachetée comportant le pseudonyme utilisé ainsi que le nom exact de l'auteur et ses coordonnées, ceci afin de préserver l'anonymat de tous les participants. Il n'est possible de concourir qu'avec un seul écrit qui ne sera pas retourné à son auteur.

Article 4: L'envoi doit parvenir **avant le 31 Mars 2015** (le cachet de la poste faisant foi) dans une des trois bibliothèques du Pecq:

- Bibliothèque Municipale des Deux Rives, concours littéraire, 2 avenue des Vignes-Benettes, 78230 Le Pecq.
- Bibliothèque Municipale Eugène Flachet, concours littéraire, 6 avenue de la Paix, 78230 Le Pecq
- Bibliothèque de la Maison pour Tous, concours littéraire, 3 bis Quai Voltaire, 78230 Le Pecq

Article 5: Le jury décernera trois prix remis lors d'une cérémonie qui aura lieu le 21 Mai 2015. Ces prix seront décernés sous forme de chèques-cadeaux.

Article 6: Les concurrents s'engagent à céder aux organisateurs du concours tous les droits d'exécution et de reproduction sur les œuvres qu'ils présentent.

Article 7: La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.